



La description de la *'Oumrah*

Français

فرنسي

صفة العمرة



De l'imam, l'érudit

'Abd Al-'Azîz ibn 'AbdiLlâh ibn Bâz

Qu'Allah lui fasse miséricorde

© The Association for Multi-lingual islamic Content , 2025

Ibn Baz ◊ Abdul-Aziz

La description de la ◊oumrah. / Ibn Baz ◊ Abdul-Aziz

; The Association for Multi Lingual Islamic Content

- 1. .- Riyadh , 2025

18p ; ..cm

L.D. no. 1446/13487

ISBN: 978-603-8517-83-3

La description de la 'Oumrah

De l'imam, l'érudit

'Abd Al-'Azîz ibn 'AbdiLlâh ibn Bâz

Qu'Allah lui fasse miséricorde



*Au Nom d'Allah, Le Très Miséricordieux,
Celui qui fait miséricorde*

La louange revient à Allah, et à Lui Seul.

Ceci étant dit, voici un résumé bref des actes rituels de la 'Oumrah. Et à nos lecteurs, l'explication qui suit :

Lorsqu'une personne souhaitant accomplir la 'Oumrah arrive à l'endroit (*Al-Mîqât*) où le pèlerin doit se mettre en état de sacralisation (*Al-Ihrâm*), il lui est recommandé de se laver et de se purifier. Il en est de même pour la femme, même si elle est en état de menstrues ou de lochies, sauf qu'elle n'effectuera pas les circumambulations autour de la Maison sacrée (*Al-Ka'bah*) avant d'être redevenue pure et d'avoir effectué le grand lavage.

L'homme peut parfumer son corps sans pour autant en mettre sur les vêtements qu'il portera en état de sacralisation. S'il ne peut pas se laver au *Mîqât*, il n'y a pas de mal à cela. Il est alors recommandé pour lui de se laver à son arrivée à la Mecque, avant d'effectuer les circumambulations, si c'est possible.

L'homme se dépouille de tout vêtement cousu et s'habille d'un pagne (*Al-Izâr*) et d'un morceau d'étoffe (*Ar-Ridâ'*), blancs tous les deux et propres de préférence.

Quant à la femme, elle entre en état de sacralisation (*Al-Ihrâm*) avec ses vêtements ordinaires qui ne comportent ni parure, ni ostentation. Ceci, à l'exception du *niqab*, de la *bourqah* et des gants qu'elle doit retirer

(elle couvre alors son visage et ses mains au regard des hommes étrangers à l'aide d'autres vêtements).

Ensuite, le fidèle formule en son cœur l'intention d'entrer dans le rite, puis il exprime de vive voix :

لَبَّيْكَ عُمْرَةَ

Je réponds à Ton appel par une 'Oumrah !

(Labbayka 'Oumrah !)

اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ عُمْرَةَ :

Ô Allah ! Je réponds à Ton appel par une 'Oumrah!

(Allahoumma Labbayka 'Oumrah !)

Et si le pèlerin craint de ne pas pouvoir compléter son rite, que ce soit en raison d'une maladie, d'un ennemi, ou autre, il lui est permis de formuler une condition lors de son entrée en état de sacralisation. Il dit alors :

فَإِنْ حَبَسَنِي حَابِسٌ فَمَحَلِّي حَيْثُ حَبَسْتَنِي

Et si je suis retenu par quelque chose, mon lieu [de désacralisation] sera alors celui où Tu m'auras retenu (Fa in ḥabasanî ḥâbisoun famaḥallî ḥaythou ḥabastanî) conformément au hadith de Ḍoubâ'ah bint Az-Zoubayr (qu'Allah l'agrée).

Ensuite, il prononce *At-Talbiyah*, la formule prononcée alors par le Prophète ﷺ et qui est :

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ، لَبَّيْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ لَبَّيْكَ،
إِنَّ الْحَمْدَ وَالْبَغْمَةَ لَكَ وَالْمُلْكُ، لَا شَرِيكَ لَكَ

¹ Note : Vous trouverez cette calligraphie arabe chaque fois que le Prophète Mouḥammad ﷺ est mentionné. Elle signifie : « qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve » et se prononce : Ṣaullau Llâhou 'alayhi wa sallam (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

- Je réponds à Ton appel, ô Allah, je réponds à Ton appel ! Je réponds à Ton appel, Tu n'as pas d'associé, je réponds à Ton appel ! Certes, la louange et le bienfait T'appartiennent, ainsi que la Royauté. Tu n'as pas d'associé ! (*Labbayk Allâhoumma labbayk ! Labbayka lâ charîka laka labbayk ! inna-l-Ḥamda wa-n-ni'mata laka wa-l-Moulk ! Lâ charîka lak !*)

Il répètera abondamment la *Talbiyah*, de même qu'il évoquera et invoquera Allah, Exalté soit-Il, jusqu'à ce qu'il atteigne la *Ka'bah*.

Lorsqu'il arrive à la Mosquée Sacrée (*Al-Masjid Al-Ḥarâm*), il entre du pied droit en disant :

بِسْمِ اللَّهِ، وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ، أَعُوذُ بِاللَّهِ الْعَظِيمِ،
وَبُؤْجِهِهِ الْكَرِيمِ، وَسُلْطَانِهِ الْقَدِيمِ، مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ.
اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ.

- Au Nom d'Allah, que la prière et la paix soient sur le Messager d'Allah. Je cherche protection auprès d'Allah, le Majestueux, auprès de Son Noble Visage et de Son autorité éternelle, contre Satan le lapidé. Ô Allah ! Ouvre-moi les portes de Ta miséricorde! (*BismiLlâhi, wa-ṣ-ṣalâtou wa-s-salâ mou 'alâ raçouliLlâh. A'ouðhou biLlâhi-l-Azîm, wa bi Wajhihi-l-karîm, wa soulṭânihi-l-qadîm, mina-ch-Chayṭâni-r-rajîm. Allahoumma-ftaḥ lî abouâba raḥmatik !*)

Lorsqu'il arrive à la Maison Sacrée, il cesse de prononcer la *Talbiyah*, se dirige vers la pierre noire (*Al-Ḥajar Al-Aswad*) et lui fait face. Il la touche de sa main droite et l'embrasse si possible, sans bousculer les gens. Lorsqu'il la touche, il dit :

بِسْمِ اللَّهِ، اللَّهُ أَكْبَرُ
Au Nom d'Allah, Allah est plus Grand que tout !
(*BismiLlâh, Allâhou Akbar !*)

Si l'embrasser lui est difficile, il la touche avec sa main, un bâton ou autre, puis embrasse ce avec quoi il l'a touchée. Si toucher la pierre lui est difficile, il fait alors signe en sa direction et dit : **الله أَكْبَرُ - Allah est plus Grand que tout !** (*Allâhou Akbar !*) sans embrasser ce avec quoi il a fait signe.

Il est requis pour la validité de la circumambulation (*At-Tawâf*) que celui qui la pratique soit en état de pureté, débarrassé de l'impureté mineure et majeure, car la circumambulation est comme la prière, bien qu'il soit permis d'y parler.

Il se place de façon à ce que la Maison Sacrée soit à sa gauche et effectue sept circumambulations autour d'elle.

Lorsqu'il est en face du coin yéménite, il le touche de sa main droite si possible et dit : **الله أَكْبَرُ - Au Nom d'Allah, Allah est plus Grand que tout !** (*BismiLlâh, Allâhou Akbar !*) sans l'embrasser. Si c'est difficile pour lui, il continue son *Tawâf* sans faire de signe en sa direction, ni dire : *Allâhou Akbar !* car cela n'a pas été rapporté du Prophète ﷺ.

Chaque fois que le pèlerin passe devant la pierre noire (*Al-Hajar Al-Aswad*), il doit la toucher et l'embrasser comme mentionné précédemment, sinon il doit faire un signe de la main en sa direction et dire : **الله أَكْبَرُ - Allah est plus Grand que tout !** (*Allâhou Akbar !*)

Pour les hommes, il est recommandé de marcher avec force et en pressant le pas lors des trois premières circumambulations d'arrivée, c'est ce qu'on appelle (*Ar-Raml*), et c'est spécifique aux hommes.

Il est aussi recommandé pour l'homme, lors du *Tawâf* d'arrivée et pour l'ensemble des tours, de passer le milieu de son vêtement supérieur (*Ar-Ridâ'*) sous son épaule droite et d'en rabattre l'extrémité sur son épaule gauche (c'est ce qu'on appelle : *Al-Idṭibâ'*).

Il est recommandé d'évoquer et d'invoquer Allah autant que faire se peut, et pendant tous les tours.

Il n'y a pas d'invocation ou de formule d'évocation spécifiques à faire par le fidèle lors de la circumambulation (*Aṭ-Tawâf*), il invoque et évoque plutôt Allah avec les formules qui sont à sa portée. Et, entre le coin yéménite et la pierre noire, il dit :

﴿ رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْآخِرَةِ حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ النَّارِ ﴾

{ Notre Seigneur ! Accorde-nous une belle part ici-bas, et une belle part dans l'au-delà et protège-nous du châtimement du Feu ! }.¹ (*Rabbanâ âtinâ fi-d-douniâ ḥasanah, wa fi-l-âakhirati ḥasanah, wa qinâ 'adhâba-n-nâr !*) à chaque tour ; car cela est établi du Prophète ﷺ.

À la fin du septième tour, le pèlerin touche la pierre noire et l'embrasse si possible. Sinon, il fait signe en sa direction tout en prononçant le Takbîr : **الله أكبر - Allah est plus Grand que tout !** (*Allâhou Akbar !*) selon les détails mentionnés précédemment.

¹ Sourate Al-Baqarah (La Vache) – Coran : 2/201.

Après avoir terminé le *Tawâf*, il se couvre de son vêtement supérieur (*Ar-Ridâ'*) en le mettant sur ses épaules et en laissant les extrémités sur sa poitrine.

Ensuite, il accomplit deux unités de prière derrière la Station d'Ibrâhîm - si possible ; sinon, il les prie à n'importe quel endroit de la mosquée.

Lors de ces unités de prière, après la Sourate : « *Al-Fâtiḥah* » (L'Ouverture),¹ il récite la sourate : { Dis : « *Ô vous les mécréants !* » },² dans la première unité, et la sourate : { Dis : « *Il est Allah, Unique* » },³ dans la seconde unité. C'est préférable, mais s'il récite d'autres sourates, cela ne pose pas de problème.

Puis, après avoir terminé les deux unités de prière, il se dirige vers la Pierre Noire, si c'est possible pour lui.

Ensuite, il se dirige vers le mont *Aṣ-Ṣafâ*, sur lequel il monte ou s'arrête - et y monter est meilleur si possible - puis il lit la parole d'Allah, Exalté soit-Il :

﴿ إِنَّ الصَّفَا وَالْمَرْوَةَ مِنْ شَعَائِرِ اللَّهِ... ﴾

{ « *Aṣ-Ṣafâ* » et « *Al-Marwah* » font certes partie des rites d'Allah... }.⁴ (*Inna-ṣ-Ṣafâ wa-l-marwata min sha'â'iri-Llâh*)

Il est recommandé de se tourner en direction de la Ka'bah, de louer Allah en disant :

أَلْحَمْدُ لِلَّهِ

La Louange revient à Allah !

(*Al-ḥamdou li-Llâh !*)

¹ Sourate *Al-Fâtiḥah* (L'Ouverture) – Coran : 1.

² Sourate *Al-Kâfiroûn* (Les mécréants) – Coran : 109.

³ Sourate *Al-Ikhlâṣ* (Le Monothéisme Pur) – Coran : 112.

⁴ Sourate *Al-Baqarah* (La Vache) – Coran : 2/158.

Et de proclamer Sa grandeur, en disant :

الله أَكْبَرُ
Allah est plus Grand que tout !
(Allâhou Akbar !)

Puis de dire :

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَاللَّهُ أَكْبَرُ، لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ،
لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ، وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

- Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah, et Allah est Plus Grand que tout ! Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah, Lui Seul, sans associé. A Lui la Royauté, à Lui la Louange et Il est parfaitement capable de toute chose ! (*Lâ ilâha illa-Llâh, wa-Llâhou Akbar, Lâ ilâha illa-Llâh, waḥdahou lâ charîka lah, Lahou-l-Moulk, wa lahou-l-Ḥamd, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr*).

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ، أَنْجَزَ وَعْدَهُ، وَنَصَرَ عَبْدَهُ، وَهَزَمَ الْأَحْزَابَ وَحْدَهُ

- Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah, Lui Seul ; Il a tenu Sa promesse, secouru Son serviteur et défait les coalisés, Lui Seul ! (*Lâ ilâha illa-Llâh waḥdah, Anjaza wa'dah, wa naṣara 'abdah, wa hazama-l-Aḥzâba waḥdah !*)

Ensuite, il invoque en fonction de ce qui lui est possible de faire tout en levant ses mains ; et il répète ces formules - d'évocation et d'invocation - trois fois.

Ensuite, il descend et marche en direction du mont *Al-Marwah* jusqu'à parvenir à la première signalisation¹ : l'homme doit alors accélérer le pas jusqu'à ce qu'il soit

¹ Note : La signalisation en question est, de nos jours, matérialisée par des néons verts.

parvenu à la seconde signalisation.¹ Quant à la femme, il ne lui est pas demandé d'accélérer le pas afin qu'elle puisse rester pudique.

Ensuite, le pèlerin marche jusqu'à atteindre le mont *Al-Marwah* sur lequel il monte ou s'arrête, et y monter est meilleur si possible. Il faut alors dire et faire la même chose que ce qui a été dit et fait sur le mont *Aş-Şafâ*. Puis il descend et marche aux endroits où il est prescrit de marcher, et accélère le pas lorsque c'est prescrit,² jusqu'à ce qu'il arrive au mont *Aş-Şafâ*.

Il fait ce parcours sept fois, chaque *aller* constituant un parcours et chaque *retour* un autre. Et s'il effectue le va-et-vient à dos de monture, il n'y a pas de mal, surtout en cas de besoin.

Lors de ce rite, il est recommandé de multiplier l'évocation d'Allah et de L'invoquer autant que possible. Tout comme il est recommandé d'être en état de pureté, débarrassé de l'impureté majeure et mineure. Cependant, si ce rite est effectué sans que la personne ne soit en état de pureté, il reste valide.

Lorsque le va-et-vient (*As-Sa'yî*) est terminé, l'homme doit se raser la tête ou se couper les cheveux ; et le rasage est meilleur. Cependant, si son arrivée à La Mecque est proche du temps du Pèlerinage (*Al-Hajj*), il est préférable pour lui de se couper les cheveux afin de se raser le reste de la tête lors du Pèlerinage. Quant à la femme, elle rassemble ses cheveux et en coupe l'équivalent d'une phalange, ou moins.

¹ Idem.

² Idem.

Une fois que le pèlerin a accompli ce qui a été mentionné, sa 'Oumrah est complète, et la Louange en revient à Allah. Il lui est alors permis de profiter de tout ce qui lui était interdit durant l'état de sacralité.

Qu'Allah nous accorde, ainsi qu'à nos frères musulmans, la compréhension de Sa religion, l'affermissement sur celle-ci et qu'Il accepte de tous. Il est certes Généreux et Noble.

Que les éloges et le salut d'Allah soient sur Son serviteur et Messenger, notre Prophète Mouhammad, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui le suivront de la meilleure des manières jusqu'au Jour du Jugement.¹

¹ Un résumé bref des actes rituels de la 'Oumrah, émis par le bureau de son éminence le 13/2/1416 de l'Hégire [correspondant au 12 juillet 1995]. Recueil de Fatwas et Articles de Cheikh Ibn Bâz 17/425.



رسالة الحرمين

Le Message des Deux Saintes Mosquées

Contenu d'orientation pour les visiteurs de la Mosquée sacrée et de
la Mosquée du Prophète dans les langues



978-603-8517-83-3